

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

## METEO

Si en tendance les cumuls sont légèrement inférieurs à ceux de la semaine précédente (sauf pour le Jura), les jours sans pluie sont restés rares sur la semaine dernière. Les averses toujours localisées se sont succédé, amenant à des cumuls très hétérogènes sur le vignoble.

### Pluies du 28 mai au 03 juin

Département	Min (mm)	Max (mm)
Saône et Loire	8	29
Côte d'Or	12	25
Yonne	20	70
Nièvre	16	28
Franche-Comté	53	67

### Prévisions du 04 au 10 juin

La semaine s'annonce plus clémente avec un peu de répit au niveau des précipitations jusqu'au milieu de semaine et une hausse des températures. Cependant, cette accalmie devrait être de courte durée, avec de nouveau des risques d'orages et d'averses à partir de jeudi/vendredi.

MARDI 04



13° / 23°

► 10 km/h

MERCREDI 05



13° / 25°

◀ 15 km/h

JEUDI 06



13° / 24°

◀ 15 km/h

VENDREDI 07



12° / 25°

► 5 km/h

SAMEDI 08



14° / 26°

► 10 km/h

DIMANCHE 09



16° / 25°

▼ 15 km/h

(Source MeteoFrance, ville de Beaune, <https://meteofrance.com>)

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

## STADES VEGETATIFS

Avec les températures fraîches pour la saison, la floraison peine à se lancer pleinement. On observe assez peu d'évolution depuis la semaine dernière, seulement quelques parcelles sont au stade début floraison. L'année 2024 prend un léger retard par rapport à 2023 et la moyenne décennale.

Vignoble	Stades Mini	Stades Maxi
Saône-et-Loire	9-10 feuilles étalées	Début floraison
Côte d'Or	9-10 feuilles étalées	1ères fleurs
Yonne	5-6 feuilles étalées (reprise après la grêle)	12-13 feuilles étalées
Nièvre	10-11 feuilles étalées	Bouton floraux séparés
Franche-Comté	10-11 feuilles étalées (hors parcelles gelées)	1ères fleurs

## MILDIU

### Situation :

253 observations ont été réalisées sur le réseau BSV.

Le Mildiou continue de progresser sur feuilles, avec de nouvelles taches apparues au cours de la semaine dernière et/ou encore en cours d'expression. A ce jour plus de 7 parcelles sur 10 présentent des symptômes sur feuilles, cependant la situation est assez hétérogène à l'échelle de la région, en fonction de l'historique des symptômes, de la protection en place et des cumuls de pluies. En effet, si environ la moitié des parcelles touchées par le Mildiou présentent moins de 5% des ceps atteints, à l'inverse on note sur certaines parcelles 100% des pieds avec des symptômes.

Une progression plus significative des symptômes sur inflorescence est observée, essentiellement sur des parcelles déjà fortement touchées sur feuilles, avec près de 25% des parcelles concernées. Les fréquences demeurent malgré tout limitées, avec une majorité de parcelles présentant moins de 10 % d'inflorescences touchées.

La sortie de symptômes devrait se poursuivre de manière progressive sur les jours à venir, correspondant aux pluies successives survenues après le 24/25 mai.

## BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

La présence de symptômes est de plus en plus fréquente, mais les conditions météo s'annoncent temporairement un peu moins favorables au développement de la maladie. Le niveau de risque évolue, notamment sur les parcelles déjà fortement touchées. Il peut être qualifié de **modéré** à **très fort** sur la région avec une vigilance accrue sur les parcelles déjà fortement concernées.



Méthodes alternatives : Les méthodes alternatives sont consultables sur le site EcophytoPic (<https://ecophytopic.fr/leviers/prevenir/pratiquer-les-travaux-en-vert>)



Des produits de biocontrôle peuvent être intégrés dans les stratégies de lutte. La liste des biocontrôles est disponible [ici](#).

## OÏDIUM

### Situation

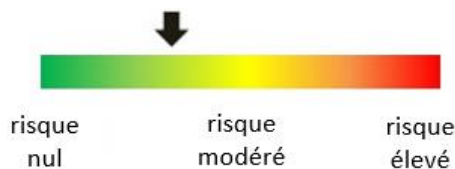
**227 observations** sur feuilles ont été réalisées sur le réseau BSV.

Les symptômes évoluent très modérément par rapport à la semaine dernière. Dans l'ensemble, la situation reste plutôt saine, avec seulement 8% des parcelles concernées par la présence d'Oïdium sur feuilles à l'amorce de la floraison.

A l'approche de la floraison, **la vigne entre dans une période de plus forte sensibilité.**

Les conditions plus sèches des jours à venir devraient être plus favorables au développement de l'oïdium.

Le risque peut être considéré de **faible** à **modéré**, selon le stade phénologique de la vigne pour la plupart des vignobles à l'exception du Jura où le risque peut être qualifié de **modéré** à **fort**.



Méthodes alternatives : Les méthodes alternatives (**ébourgeonnage/effeuillage**) sont consultables sur le site EcophytoPic (<https://ecophytopic.fr/leviers/prevenir/pratiquer-les-travaux-en-vert>)



Des produits de biocontrôle peuvent être intégrés dans les stratégies de lutte. La liste des biocontrôles est disponible [ici](#).

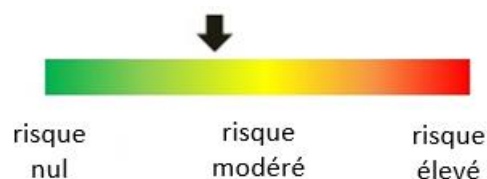
# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

## BLACK ROT

**228 observations** sur feuilles ont été réalisées sur le réseau BSV.

Les symptômes de Black Rot progressent légèrement, et sont visibles dans tous les vignobles de la région. A ce jour, 16% des parcelles présentent des symptômes. La fréquence sur feuilles reste faible dans la plupart des cas, excepté sur les secteurs historiques (Beaujolais) mais pas exclusivement, à l'image de plusieurs parcelles du Maconnais.

Avec le développement des symptômes, le risque peut être considéré de **faible à modéré** selon la présence de taches sur feuilles, et l'historique des situations.



**Analyse de risque :** Rappelons que la période de grande sensibilité des grappes au Black-Rot se situe des stades nouaison à début véraison.

## VERS DE GRAPPE

**Situation :** A ce stade, la présence de glomérule est très limitée, la grande majorité des parcelles en étant indemne.

Sur les secteurs à risque, à l'approche de la floraison il convient de compléter l'information donnée par les piégeages avec des observations de glomérules. Le comptage se fait sur 100 grappes, observées sur 20 pieds par parcelle (5 grappes x 20 ceps).

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

## FLAVESCENCE DORÉE

---

**Situation** : Le message réglementaire concernant les modalités de mise en œuvre des traitements insecticides en Périmètre de Lutte Obligatoire sur la région est disponible depuis la semaine dernière, pour des applications à partir du 13/06. Pour en savoir plus : [consulter ce message réglementaire](#).

## INFO REGLEMENTATION / BIODIVERSITE

---

**Abeilles** : A l'approche de la floraison, la réglementation évolue : Depuis peu la vigne a été reclassée en culture attractive concernant les abeilles et autres pollinisateurs. Ainsi désormais l'arrêté du 20 novembre 2021 s'applique en viticulture. La Note Nationale « Abeilles – Pollinisateurs – Des auxiliaires à préserver » apporte les précisions sur cet arrêté. (version numérique disponible sur [ce lien](#), ou <https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/notes-biodiversite-bsv-a3116.html>).

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

*Prochain BSV : mardi 11 juin*

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté (CRA BFC) et rédigé par le représentant de la CRA BFC au sein de la Chambre d'agriculture de Saône et Loire en collaboration avec les membres de la cellule d'analyse de risque : FREDON Bourgogne-Franche-Comté, IFV, et GIE BFC-Agro à partir des observations réalisées par : **Chambres départementales d'Agriculture de Côte d'Or, Saône et Loire et Yonne, Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles, 110 Vigne, Bourgogne du Sud, Bourgogne Viti Service, Coopérative Agricole Bresse Mâconnais, Coopérative Agricole Mâconnais Beaujolais, Ecovigne, Groupement Vignerons des Terres Secrètes, La Chablisienne, Aces Roses, Domaine Laroche, SICAVAC, Cave de Lugny, Cave des Hautes Côtes, Château de Santenay, Ax'Vigne, Vitagri, Bio Bourgogne, Vignerons de Buxy, Terre Comtoise, Interval, Société de Viticulture du Jura**

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA BFC dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de surveillance Biologiques du territoire du plan Ecophyto II+.

Action du plan Ecophyto II+ piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'office français de la biodiversité.

*Avec la participation  
financière de*